



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 FEVRIER 2022

Le 24 février 2022 à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 février 2022, s'est réuni sous la présidence de Monsieur CALLAIS, Maire.

### Etaient présents :

Patrick CALLAIS, William GUILLARD, Marie LE COUSIN, François CRAMILLY, Marie-Claude BEAUFILS, Jean Pierre MOURIER, Céline DURVICQ, Daniel ROUSSEL, Elisabeth BIDEAUX, Réjan SAUPIN, Sophie LOQUIN, François LANGLOIS, Béatrice TASSERY, Christian LETEURTRE, Josiane POINFOUX, Rachel FOUCART, Jean-Marie GILLE, Sandrine LECLERC, Karine CHERON, Monique COURSELLE, Vincent SGARLATA, Juan Carlos VEGAS, Jonathan NOEL

### Absent(s) excusé(s) ayant remis un pouvoir :

Cécile GALHAUT à Patrick CALLAIS, Paul BONMARTEL à Jean Pierre MOURIER, Patricia LEFEBVRE à Monique COURSELLE,

### Absent(s):

Charles LENOIR

formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Christian LETEURTRE est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres	
En Exercice	27
Présents	23
Qui ont pris part à la délibération	25
Pour	25
Contre	0
Abstention(s)	0
Non votant(s)	1

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

*Si vous entendez contester la présente décision, vous pouvez saisir le tribunal administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de sa notification.*

*Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivants la réponse. L'absence de réponse au terme d'un délai de deux mois vaut rejet implicite.*

## **PARTICIPATION DE LA COMMUNE AUX CLASSES A HORAIRES AMENAGES MUSIQUE (CHAM) DU COLLEGE CDT CHARCOT - ANNEE SCOLAIRE 2021/2022 - CM/22/010**

Il est rappelé au Conseil Municipal que le Conservatoire du Val de Seine a signé en avril 2014 une convention avec le collège Commandant Charcot pour la mise en œuvre du projet pédagogique de la Classe à Horaires Aménagés Musique à dominante vocale (CHAM), décidé par l'Inspecteur d'Académie.

Ces classes ont pour ambition de favoriser la réussite éducative et artistique. Les élèves reçoivent un enseignement artistique renforcé.

Par délibération n° CM/14/114 du 29 septembre 2014, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de partenariat entre la commune et le Conservatoire du Val de Seine dans le cadre du financement de la classe à horaires aménagés CHAM.

Il est proposé au Conseil Municipal d'établir à nouveau une convention de partenariat pour l'année scolaire 2021-2022 avec tacite reconduction.

La participation des communes est définie suivant le pourcentage d'élèves de chaque commune inscrits au collège en septembre 2021. La clé de répartition est la suivante :

- Yainville 11.29%
- Sainte Marguerite sur Duclair 29.78%
- Le Trait 58.93%

Le budget prévisionnel pour l'année scolaire 2021-2022 est de 23 208€ soit 13 676.50€ pour la ville du Trait

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de fixer la participation de la ville pour l'année scolaire 2021/2022 à 13 676.50 €.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

**VU** l'avis favorable et unanime de la commission Politique éducative en date du 3 février 2022,

**VU** l'avis favorable et unanime de la commission Politique financière et marges de manœuvre en date du 11 février 2022,

**VU** la délibération n°CM/14/114 approuvant la convention avec le collège commandant Charcot pour la mise en œuvre du projet CHAM,

**VU** le rapport de Monsieur le Maire.

**FIXE** le montant des participations de la ville à la classe CHAM pour l'année scolaire 2021-2022 à 13 676.50€.

**AUTORISE** Monsieur le Maire a signé la présente convention.

**DIT** que ces dépenses seront imputées au compte 6288, respectivement, sur le budget de la ville 2022.

**CHARGE** Monsieur le Maire de la mise en œuvre de cette délibération.

Le conseil municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait au Trait et certifié exécutoire  
le 25 février 2022

**Patrick CALLAIS,**  
**MAIRE**

